



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC

Bujumbura, République du Burundi, 14 au 16 mars 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DES EXPERTS

1. Sur invitation de Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue du 14 au 16 mars 2023 à Bujumbura en République du Burundi, la Réunion de la Commission des Experts préparatoire à la Onzième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC.
2. La réunion avait pour objectif d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant quelques questions prioritaires sur la vie de l'institution.
3. Cette rencontre a regroupé plus de quarante Experts représentant les délégations des Ministères en charge des Forêts et de l'Environnement des pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad.
4. Y ont également pris part, les représentants des organisations internationales et réseaux sous-régionaux suivants : COMIFAC, OCFSA, PFBC, GIZ, USFS, WWF, REPAR, REFADD, RECEIAC, REJEFAC ainsi que les personnes ressources.

I. Cérémonie d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions : celle du Dr. Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le discours d'ouverture du Professeur Sanctus NIRAGIRA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi.
6. Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a rappelé les dispositions du Traité instituant la COMIFAC qui prévoient la tenue en session ordinaire du Conseil des Ministres tous les deux ans, avec la possibilité d'avoir des sessions extraordinaires. Il a souligné les contraintes liées à la pandémie à Coronavirus et les difficultés financières de la Commission n'ont pas permis la tenue de cette 11^{ème} session ordinaire en juillet 2021. Après avoir rappelé les différents points inscrits à l'ordre du jour, il a exhorté les Experts à une gestion rationnelle du temps en vue d'une meilleure exploitation des dossiers.
7. Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi a adressé les remerciements du Gouvernement de la République du Burundi, aux délégations pour avoir accepté de participer aux présentes assises. Il a ensuite relevé les contraintes auxquelles la COMIFAC est confrontée dans la mise en œuvre du Plan de Convergence, notamment la dépendance du fonctionnement aux aides extérieures et la multiplicité des plateformes d'échanges. Poursuivant son propos, il a souligné les grands enjeux de cette 11^e session ordinaire, parmi lesquels la

révision des textes devant régir le fonctionnement de la Commission. Pour finir, il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement du Burundi, présidé par **Son Excellence Général Major Evariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République Chef de l'Etat, à soutenir tous les efforts de la sous-région pour une gestion concertée de nos écosystèmes forestiers.

8. La cérémonie d'ouverture a été suivie par la mise en place du bureau composé comme suit :

- (a) **Président** : Monsieur Georges MOUNCHAROU du Cameroun
- (b) **Vice-président** : Monsieur Berchmans HATUNGIMANA du Burundi
- (c) **Premier Rapporteur** : Monsieur Joseph MOUMBOUILOU du Congo
- (d) **Deuxième Rapporteur** : Monsieur Achille MAPOUKA de la République Centrafricaine
- (e) Le Secrétariat a été assuré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

II. Déroulement des travaux

A. Questions d'organisation

9. Après la cérémonie protocolaire, l'agenda a été examiné et adopté à l'unanimité. Il était articulé en trois points : les questions d'organisation, les questions nécessitant un examen et les questions diverses et finales.

B. Questions nécessitant un examen

10. Les travaux de cette session plénière ont porté sur les communications du Secrétaire Exécutif, du Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique et du Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC. Ces communications visaient à informer les Experts sur les points ci-après, à l'effet d'avoir une compréhension commune des points soumis à leur examen, conformément à l'ordre du jour de la session.

a) Etat de mise en œuvre des recommandations et résolutions des six dernières sessions du Conseil des Ministres de la COMIFAC

11. De cette communication, il ressort que la 10^e session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC s'est tenue en juillet 2019 à Yaoundé au Cameroun. Cinq sessions extraordinaires se sont tenues par la suite et ont donné lieu à d'importants instruments ainsi que des décisions approuvées ou adoptées, portant aussi bien sur la mise en œuvre du Plan de convergence que sur la vie de la COMIFAC. Le Secrétariat Exécutif a assuré le suivi de leur mise en œuvre auquel il ressort que le taux de réalisation est estimé à 62%.

b) Révision des textes fondamentaux de la COMIFAC

12. Le Secrétariat Exécutif a engagé en 2019, le processus de révision de ses textes fondamentaux et ce, conformément aux recommandations des sessions ministérielles de janvier 2015 à Bujumbura et de juillet 2019 à Yaoundé. Les actions menées ont conduit à réviser cinq textes et documents soumis à l'appréciation de la présente session. Il s'agit de l'Accord de siège révisé, signé en mars 2020 entre la COMIFAC et le Gouvernement de la République du Cameroun, du Traité, du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, du Statut du personnel, du Règlement Intérieur du Secrétariat Exécutif et de ses annexes et du Manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés.

13. A la suite de cette communication, le représentant du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d’Afrique Centrale (REPAR) a émis le vœu de la formalisation du cadre de collaboration entre la COMIFAC et le REPAR au regard du rôle politique des parlementaires et de leur contribution susceptible d’apporter les solutions au fonctionnement de la COMIFAC.

c) Situation des contributions égalitaires et dettes de la COMIFAC

14. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a perçu en 2022 au titre de recouvrement, les contributions des Etats d’un montant de 445,6 millions de FCFA, soit 724 559 USD. Le taux de recouvrement, qui s’élève à 12,3%, a légèrement progressé par rapport à celui de 2021 qui était de 1,12%. Toutefois, l’on note un solde impayé de 3,3 milliards de FCFA, soit 5,4 millions USD dû par dix États membres. Les nombreux arriérés que connaît l’institution inhibe son fonctionnement, qui est exclusivement financé par ses pays membres et ne reçoit aucune contribution des partenaires techniques et financiers.

15. Les Experts ont exprimé leurs vives préoccupations par rapport à la situation des dettes dues à la COMIFAC. Ils ont félicité le Cameroun qui est à jour de ses contributions et le Burundi qui a payé une partie de ses arriérés à hauteur de 136 510 USD en 2023. Ils ont été édifiés par les expériences du Cameroun et de la RDC sur les démarches entreprises par ces pays pour faciliter le paiement des contributions.

16. Ils se sont questionnés sur les raisons de la réticence des pays à honorer leurs engagements. A cet égard, ils ont suggéré au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d’explorer les opportunités qui s’offrent à lui pour diversifier ses financements, tels qu’étendre ses missions vers le développement des grands projets et programmes au profit des pays.

d) Rapports d’audit financier et comptable 2020 et 2021

17. Conformément aux dispositions de l’article 24 du Traité de la COMIFAC, le cabinet SYNEX Consulting a été recruté pour réaliser les audits des comptes du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2020 et 2021. Pour ces deux exercices, l’auditeur, sous réserve de certaines observations formulées, donne son opinion selon laquelle les états financiers pour les deux exercices clos au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, tel qu’ils sont présentés dans les deux rapports, donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de la COMIFAC, conformément aux dispositions du manuel des procédures administratifs, comptables et financiers de la COMIFAC. Néanmoins, il a formulé des recommandations à mettre en œuvre dans un délai assez court.

e) Préparation du prochain Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement

18. De cette communication, il ressort que lors de la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Libreville au Gabon, le 9 juillet 2022, les Ministres ont proposé les dates des 4 et 5 décembre 2022 pour la tenue du Sommet des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la COMIFAC à Kinshasa en RDC. Le 1^{er} décembre 2022, la Vice-Premier Ministre et Ministre de l’Environnement et du Développement Durable de la RDC a saisi le Président en exercice de la COMIFAC à l’effet de demander une fois de plus le report de date dudit Sommet.

19. Plusieurs fois reporté, il s’avère plus qu’urgent que les Chefs d’Etat se réunissent pour non seulement évaluer le chemin parcouru depuis 2005, date de leur dernier Sommet, mais aussi de donner de nouvelles orientations pour le renouveau de la COMIFAC et la mise en œuvre du Plan de Convergence révisé.

20. A la suite de cette communication, le délégué de la RDC, tout en évoquant les conflits d'agendas qui n'ont pas permis de tenir le Sommet à la date initialement proposée, a réitéré l'engagement de la RDC à organiser ce Sommet à une nouvelle date qui sera annoncée par les autorités.

f) Projet d'organigramme de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)

21. Le Président en Exercice de la COMIFAC avait pris en janvier 2011, une décision portant adoption du dispositif institutionnel de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC). En tant qu'organe technique de la COMIFAC, l'OFAC appuie les Etats d'Afrique centrale en mettant à leur disposition toutes les informations nécessaires pour la décision de politiques cohérentes et régionales. En vue de rendre opérationnel cette Cellule au sein du Secrétariat Exécutif, il a été jugé utile de lui doter d'un organigramme cohérent. Par cet organigramme, l'OFAC devra franchir une étape importante vers son institutionnalisation au sein de la COMIFAC, ce qui réduira sa dépendance vis-à-vis des partenaires et contribuera à garantir la sécurisation des données forestières et environnementales, nécessaires à la bonne prise de décisions.

22. A la suite de cette communication, les Experts ont loué cette initiative et suggéré au Secrétariat Exécutif de définir un processus de transition de la phase projet de l'OFAC vers son plein ancrage au sein du Secrétariat Exécutif. Aussi, l'ont-ils recommandé d'estimer les coûts nécessaires pour cette phase de transition ainsi que les sources de financements requis à cet effet.

g) Rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence (2015-2025)

23. Une évaluation externe à mi-parcours du Plan de convergence a été commanditée par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en 2020. Au terme des consultations menées auprès des parties prenantes impliquées à des degrés et niveaux divers dans la mise en œuvre dudit Plan, un rapport d'évaluation pour la période considérée a été élaboré et validé en décembre 2021 par les Experts des pays. De manière générale, ce rapport indique que le niveau de mise en œuvre du plan de convergence est moyennement satisfaisant au Congo, au Gabon, en RCA, en RDC et au Rwanda avec des taux qui varient de 51% à 55%. Ce niveau est satisfaisant au Cameroun, soit 61,4% alors qu'il est faible dans trois pays à savoir, le Burundi, la Guinée Equatoriale et Tchad, avec un taux global d'atteinte des résultats compris entre 30 et 48%.

h) Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence et Plan d'actions biennal 2023-2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

24. Le Plan de convergence sous-régional validé en 2014 requiert pour son pilotage stratégique, la déclinaison opérationnelle de ses axes d'intervention afin de garantir l'efficacité de sa mise en œuvre et de mieux orienter les processus régionaux et nationaux de gouvernance des forêts et de l'environnement en Afrique centrale. C'est ce qui a motivé l'élaboration du Plan d'opérations du Plan de convergence (POPC), pour la période 2021-2025, suivant un processus participatif et inclusif. Le POPC s'articule autour des actions à mener en vue de l'atteinte des objectifs et résultats attendus du Plan de convergence de même qu'il spécifie par type d'activités, les responsabilités, les échéances, les budgets et les sources potentielles de financement. Le coût pour sa mise en œuvre est estimé à 204,7 millions USD.

25. Le Secrétariat Exécutif définit les priorités de ses interventions suivant une périodicité biennale. Le Plan d'action biennal est une déclinaison du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence pour la période 2023-2024. Il a pour objectif d'assurer la mise en œuvre des décisions des instances délibérantes, le suivi-évaluation et la

coordination de la mise en œuvre du PC. Son élaboration a été guidée par le souci de poursuivre l'implémentation de la vision et des priorités stratégiques que s'est fixé l'équipe statutaire du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au début de son mandat. Le coût pour sa mise en œuvre est estimé à 19 millions USD.

i) Besoins en équipements du nouvel immeuble siège de la COMIFAC

26. Le Gouvernement du Cameroun a pris l'engagement de doter la COMIFAC d'un nouveau siège digne de ce nom. L'immeuble, quasi achevé est un joyau architectural ayant coûté 9,3 milliards de FCFA, soit plus de 15 millions de dollars américains. Une évaluation des acquisitions, des installations et des équipements dudit immeuble a été faite par le Secrétariat Exécutif. Celle-ci est estimée à 2,188 milliards de FCFA, soit 3,559 millions de dollars américains. Cependant, les sources de financement des estimations faites ne sont pas disponibles et les prévisions du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ne peuvent pas être financées par les partenaires.

j) Projet de Budget prévisionnel pour 2023 et projet de budget indicatif pour 2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

27. Le projet de budget prévisionnel pour 2023 et le budget indicatif pour 2024 présentés par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC font état des estimations budgétaires correspondant au Plan d'actions biennal 2023-2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2024. Le montant total proposé pour le budget de 2023 s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 2,064 milliards de FCFA soit 3,356 millions USD et se base sur les activités habituelles de la COMIFAC. Le budget proposé pour l'exercice 2023 est réparti sous deux volets : le budget de fonctionnement d'un montant de 1,190 milliards de FCFA soit 1,936 millions USD et le budget d'investissement d'un montant estimé à 873 millions de FCFA soit 1,420 millions USD. Ce budget prévoit notamment le recrutement de nouveaux experts à certains postes de l'organigramme.

28. A la suite de cette communication, les Experts ont exploré les options possibles de prise en charge des experts à recruter à titre temporaire, eu égard à la situation financière critique de la COMIFAC. Il s'agit notamment de la mise à disposition auprès de la COMIFAC des cadres nationaux ou la mise en disposition des consultants par les partenaires.

k) Stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan de convergence et Plan d'affaires de la COMIFAC

29. Dans l'optique de diversifier ses sources de financements, la COMIFAC s'est dotée d'un Plan d'affaires, basé sur des options de financement et des prestations de services adaptées à son statut et à l'environnement dans lequel elles devront être opérationnalisées. Ce Plan d'affaires est le produit de la réflexion commune entre les différents acteurs ayant abouti à sept options dont trois ont été retenues. Il s'agit de la redynamisation des contributions des Etats membres et des partenaires techniques et financiers, la mise en place de la fondation COMIFAC et l'accréditation de la COMIFAC en tant qu'agence d'exécution auprès des mécanismes financiers internationaux.

30. Par ailleurs, la COMIFAC et le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) ont conduit en 2020, une étude à l'effet de pallier au déficit de financements pour la promotion de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Cette étude a débouché sur une stratégie de financement pour la mobilisation des ressources à la mise en œuvre du POPC. L'enjeu principal à travers cette stratégie pour la COMIFAC est de disposer des

structures lui permettant de mobiliser des financements internationaux, régionaux et nationaux, et de rendre ainsi plus efficace la mise en œuvre de ses actions en faveur de la gestion durable des forêts, d'ici à 2030.

l) Manuel d'exécution de la COMIFAC

31. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a commis un Cabinet Conseil pour l'élaboration de son manuel d'exécution, dans l'optique de lever les faiblesses qu'il rencontre dans l'exercice de sa mission de coordination et de mise en œuvre du Plan de Convergence. Ce Manuel d'exécution vient doter la COMIFAC des procédures propres et d'un cadre formel consensuel définissant les conditions de l'exécution des projets et programmes.

m) Charte d'éthique et de bonne gouvernance du personnel du Secrétariat Exécutif

32. La COMIFAC fait face depuis plus d'une décennie, à l'insuffisance des capacités propres pour répondre aux normes internationales exigées par les partenaires et les bailleurs de fonds à bénéficier de certains financements. Cette lacune résulte d'un manque substantiel en personnel pour mener avec succès ses missions d'une part et de ses instruments de fonctionnement qui ne répondent plus à la nouvelle dynamique de l'organisation, d'autre part. C'est ce qui justifie l'élaboration d'une charte d'éthique et de bonne conduite du personnel qui énonce les principales valeurs et les normes de conduite, définissant la culture organisationnelle au sein de l'organisation.

n) Directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement Durable dans les pays de l'espace COMIFAC

33. la COMIFAC s'est engagée à faciliter le processus sous-régional de renforcement des capacités de ses pays membres dans l'élaboration des indicateurs et sous-indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs aux forêts. C'est ainsi qu'elle a, sur la base d'un projet sous-régional, élaboré en 2020, les Directives pour le suivi des ODD relatifs aux forêts. Par ces Directives, un ensemble d'orientations sont fournies aux pays pour leur permettre de suivre la contribution des forêts à la mise en œuvre des ODD grâce notamment, à un jeu d'indicateurs sélectionnés selon la pertinence de l'apport ou des effets des forêts aux ODD. Par cet instrument, la COMIFAC concrétise son engagement à contribuer à l'atteinte des ODD à travers son Plan de convergence.

34. A la suite de cette communication, les Experts ont apprécié l'élaboration des ces Directives qui vont également aider les pays dans le rapportage de la contribution des forêts aux ODD. Ils ont par ailleurs suggéré au Secrétariat Exécutif d'explorer et de mettre à profit les plateformes de suivi de l'atteinte des ODD existant dans certains pays.

o) Futur projet TTT (Tropical Trade Timber) « Facilitation du commerce des Bois Tropicaux et des produits dérivés légaux et/ou durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'Afrique centrale vers les marchés internationaux en passant par la Chine »

35. Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC est engagé depuis 2021 dans le processus pour le développement d'un futur Projet entre l'Afrique centrale, la République Populaire de Chine et la République Fédérale d'Allemagne intitulé Tropical Timber Trade Facility (TTT). L'objectif principal de ce futur projet est d'améliorer un cadre de concertation entre les pays producteurs de bois du Bassin du Congo et la Chine.

C. Groupes de travail et restitutions en plénière

36. Après les discussions en plénière, trois groupes de travail ont été mis en place pour examiner les différents points de l'ordre du jour. Durant leurs travaux, ils ont apporté des amendements aux notes du Secrétariat et à leurs annexes. Les résultats de ces groupes de travail ont été présentés lors de la séance plénière suivis des débats sur les questions de fonds et de forme.

III. Suggestions au Conseil des Ministres

37. Au terme de la réunion de la commission des Experts, les suggestions ci-après ont été validées par les Experts et sont soumises à l'appréciation du Conseil des Ministres :

S'agissant de l'état de mise en œuvre des recommandations et résolutions des six dernières sessions du Conseil des Ministres de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (a) de prendre acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et résolutions des précédentes sessions du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de poursuivre le suivi de la mise en œuvre des recommandations et résolutions.

S'agissant de la révision des textes fondamentaux de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (c) de prendre acte :
 - des projets des textes fondamentaux révisés (Traité, Statut du personnel, Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, Règlement intérieur du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC) en vue de leur analyse au niveau des Etats dans la perspective du prochain Sommet des Chefs l'Etat et de Gouvernement;
 - de l'Accord de Siège amandé, signé entre la COMIFAC et le gouvernement de la République du Cameroun ;
 - du Manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés (MPAFC) du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;

S'agissant de la situation des contributions égalitaires et dettes de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (a) de prendre des mesures fortes conformément aux dispositions de l'article 20 du Traité instituant la COMIFAC pour la régularisation des dettes en vue d'honorer leurs engagements vis-à-vis de la COMIFAC ;
- (b) d'autoriser le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de faire des propositions de politique et procédures incitatives de recouvrement des arriérés.

S'agissant des Rapports d'audit financier et comptable 2020 et 2021, les Experts suggèrent :

- (c) d'approuver le rapport d'audit des états financiers et comptables et le rapport de contrôle interne du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'exercice 2020 ;
- (d) d'approuver le rapport d'audit des états financiers et comptables et le rapport de contrôle interne du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'exercice 2021 ;
- (e) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions urgentes pour la mise en application des recommandations issues desdits audits ;

- (f) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'élaborer un référentiel financier et comptable.

S'agissant de la préparation du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les Experts suggèrent :

- (g) de prendre acte des dernières avancées concernant les préparatifs du 3^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC ;
- (h) de mandater le Président en exercice de la COMIFAC de poursuivre les consultations avec les autorités de la RDC afin de faire aboutir l'organisation dudit Sommet et le cas échéant, de consulter les autorités des Etats abritant le siège ou assurant la présidence en exercice de la COMIFAC.

Concernant le projet d'organigramme de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), les Experts suggèrent :

- (i) d'adopter le projet d'organigramme de l'OFAC ;
- (j) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'organiser en concertation avec les partenaires, une période de transition en vue d'assurer le transfert de données ;
- (k) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de recruter le personnel et de renforcer leurs capacités ;
- (l) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'inscrire une ligne budgétaire pour le fonctionnement de l'OFAC.

Concernant le Rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence (2015-2025), les Experts suggèrent :

- (m) de prendre acte du Rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan de convergence (2015-2025);
- (n) d'inviter les pays membres de la COMIFAC à mettre en œuvre les recommandations issues de cette évaluation ;
- (o) d'inviter les pays membres de la COMIFAC à poursuivre la vulgarisation du Plan de convergence ;
- (p) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de cette évaluation.

S'agissant du Plan d'opérations 2021-2025 du Plan de convergence et Plan d'actions biennal 2023-2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (q) d'adopter le Plan d'Opérations 2021-2025 du Plan de convergence et le Plan d'actions biennal 2023-2024 ;
- (r) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de mobiliser les appuis multiformes nécessaires pour leur mise en œuvre.

S'agissant des besoins en équipements du nouvel immeuble siège de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (s) de féliciter le Cameroun pays siège pour cette réalisation ;
- (t) d'approuver la demande de subvention exceptionnelle ;
- (u) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de proposer et faire une répartition égalitaire du montant de la subvention à payer par pays ;
- (v) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de saisir formellement les pays membres par une demande de subventions.

Concernant le projet de budget pour l'exercice financier 2023 et le projet de budget indicatif pour l'exercice financier 2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (w) d'approuver le projet de budget pour l'exercice financier 2023 équilibré en recettes et en dépenses à 2, 064 milliards de FCFA soit 3,356 millions USD ;
- (x) d'approuver le projet de budget indicatif pour l'exercice financier 2024 équilibré en recettes et en dépenses à 1,701 milliards FCFA, soit 2,725 millions USD ;
- (y) de prendre note de ce que d'importantes ressources financières sont mobilisées par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC auprès des partenaires
- (z) de solliciter la poursuite de l'appui budgétaire de la CEEAC à la COMIFAC pour les exercices financiers 2023 et 2024 ;
- (aa) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à initier et à faire approuver un règlement budgétaire qui encadre le budget ;
- (bb) d'encourager les pays à mettre à la disposition de la COMIFAC des experts à leurs charges de façon transitoire afin d'accroître l'efficacité du fonctionnement de la l'organisation ;
- (cc) d'inviter les partenaires à poursuivre leurs appuis à la COMIFAC conformément aux prévisions budgétaires.

S'agissant de la stratégie de financement pour la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (dd) d'adopter la stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan de convergence et le plan d'affaires de la COMIFAC ;
- (ee) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de mettre en œuvre les actions et recommandations préconisées dans ladite stratégie en vue de diversifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- (ff) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de mobiliser les partenaires et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des options économiques retenues dans le Plan d'affaires ;
- (gg) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'impliquer les Ministères en charge des finances, du budget et de la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie de financement du Plan de convergence ;
- (hh) de mandater le Président en exercice de la COMIFAC d'engager des démarches en vue d'une rencontre entre la CEEAC et la COMIFAC sur le financement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- (ii) d'inviter les pays membres de relancer la requête des Ministres de la COMIFAC auprès de la CEEAC en vue de financer ses activités sur la base des instruments juridiques existants.

Concernant le Manuel d'exécution de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (jj) d'adopter le Manuel d'exécution ;
- (kk) d'instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'opérationnaliser les processus, procédures et outils dudit Manuel en vue de leur mise en œuvre dans les pays de la COMIFAC et au niveau sous-régional.

S’agissant de la Charte d’éthique et de bonne conduite du personnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (ll) de prendre acte de la charte ;
- (mm) d’instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de veiller à l’appropriation et à l’application de ladite charte par son personnel.

S’agissant des Directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement Durable dans les pays de l’espace COMIFAC, les Experts suggèrent :

- (nn) d’adopter les Directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement durable dans les pays de l’espace COMIFAC ;
- (oo) d’instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de mobiliser les appuis pour sa transposition dans les pays et sa mise en œuvre.

S’agissant du Futur projet TTT (Tropical Trade Timber) « Facilitation du commerce des Bois Tropicaux et des produits dérivés légaux et/ou durables tout au long de la chaîne d’approvisionnement de l’Afrique centrale vers les marchés internationaux en passant par la Chine », les Experts suggèrent :

- (pp) de relancer les pays qui ne l’ont pas encore fait, de transmettre leur lettre d’endossement ;
- (qq) d’instruire le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de poursuivre les démarches en concertation avec la GIZ, en vue de la finalisation du document du projet et de son lancement.

D. Questions diverses et finales

38. Au terme des travaux, les Experts ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République du Burundi pour toutes les commodités ayant contribué à la réussite des travaux. Ils ont également félicité l’équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour la qualité des documents qui leur ont été présentés. Ils ont enfin remercié les partenaires techniques et financiers à savoir la Coopération allemande à travers la GIZ pour les appuis ayant permis la tenue de cette réunion.

39. Les travaux se sont achevés par le mot de remerciements et de clôture du Président de la Commission des Experts.

Fait à Bujumbura, le 16 mars 2023

La Commission des Experts